

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 MAI 2017

Membres présents : Mmes Danièle GUILLAUME et Gisèle BENOIT et Ms. Janick ALARY, Jean-Marc HEMME, Claude Ablitzer, formant la majorité des membres en exercice.

Membres présents suppléants (sans remise de pouvoir) : Olivier ARCHAMBAULT, Jean-Pierre BODIER

Membres absents excusés : Bruno Vincent

A été élue secrétaire de séance M. Claude Ablitzer

L'an deux mil dix-sept,
le trente mai à dix-huit heures,
le Comité Syndical légalement convoqué le 24 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en mairie d'Azay-sur-Cher, sous la présidence de M. Janick ALARY, Président.

1. Approbation du comité syndical du 14 mars 2017

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 14 mars 2017 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la Délégation de pouvoir au Président par le comité syndical - article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° Décision	Titre	objet	Observation
2/2017	Avenant n°1 – marché d'élaboration du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales – G2C environnement	Avenant n°1 – marché 2016/01/001 Equipement de 5 postes de refoulement complémentaires pour mesures périodes nappes basses et nappes hautes G2C Ingénierie Environnement 3, rue de Tasmanie 44 115 Basse-Goulaine Incidence sur marché initial : + 4190 € HT + 5028 € TTC	Décision du 29/03/2017

3/2017	Attribution du marché d'interconnexion du réseau d'eau potable avec le réseau de la ville de Montlouis-sur-Loire	Attribution du marché d'interconnexion du réseau d'eau potable avec le réseau de la ville de Montlouis-sur-Loire ENTREPRISE DAGUET ZI les Malvaux 37 800 Sainte Catherine de Fierbois Affermissement de la variante imposée (fonte natural DN 200 mm) et rabais d'1% après négociation 473 088,83 € HT Soit 567 706,60 € TTC	Décision du 24.04.2017
--------	--	---	------------------------

3. Actualisation 2017 des indemnités du Président et de la Vice-Présidente

A l'unanimité des membres présents, le comité syndical DECIDE :

Article 1er : Le montant des indemnités de fonction du Président et de la Vice-Présidente sont fixés aux taux suivants :

- Président : 16,93% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Vice-Président : 6,77% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 2 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 3: Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

PRECISE que les présentes dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

4. Service de l'eau potable - rapport d'activités 2016 du délégataire Véolia Eau

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le rapport concernant le service public de l'eau potable pour l'exercice 2016, transmis par le délégataire VEOLIA.

Ce rapport complet détaillé a été adressé à l'ensemble des conseillers par lettre électronique. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est consultable au secrétariat et sur le site internet des communes ayant retenu ce mode de diffusion.

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus précisément l'article L.2224-5,

Après présentation de ce rapport,

Après avoir entendu les commentaires du Rapporteur,

Le comité syndical **DECIDE, à l'unanimité des membres présents,**

- de prendre acte de la remise du rapport d'activité 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Azay-sur-Cher / Véretz ;
- de communiquer ce document aux communes adhérentes, notamment aux fins de respect de communication au public, dans le respect des dispositions de l'article 1411-13 du CGCT,
- de préciser que ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

5. Service de l'assainissement collectif - rapport d'activités 2016 du délégataire VEOLIA

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le rapport concernant le service public de l'assainissement pour l'exercice 2016, transmis par le délégataire VEOLIA.

Le rapport complet détaillé a été adressé à l'ensemble des conseillers par lettre électronique. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il est consultable au secrétariat et sur le site internet des communes ayant retenu ce mode de diffusion.

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus précisément l'article L.2224-5,

Après présentation de ce rapport,

Après avoir entendu les commentaires du Rapporteur,

Le comité syndical **DECIDE, à l'unanimité des membres présents,**

- de prendre acte de la remise du rapport d'activité 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Azay-sur-Cher / Véretz ;
- de communiquer ce document aux communes adhérentes, notamment aux fins de respect de communication au public, dans le respect des dispositions de l'article 1411-13 du CGCT,
- de préciser que ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

6. Service de l'eau potable - cession de la loge de vigne - parcelle ZV 814 issue de la division de la parcelle ZV 43

En raison de modifications de points techniques, il convient par la présente de délibérer à nouveau sur la cession de la loge de vignes (délibération prise le 19 avril 2016).

Le comité syndical, à l'unanimité des Membres présents,

DECIDE :

- d'**ACCEPTER** la cession de cette loge de vignes sise sur la parcelle, cadastrée ZV 814 issue de la division de la parcelle ZV n°43, située sur la Commune d'Azay-sur-Cher,
- de **FIXER** la cession de ce bien au prix d'un euro symbolique,
- d'**AUTORISER** Mme la Vice-Présidente à signer le compromis de vente présenté,
- de **PRÉCISER** que l'acte authentique à intervenir sera dressé par acte notarial,
- d'**AUTORISER** Madame la Vice-Présidente déléguée à œuvrer en ce domaine et lui donner tout pouvoir pour signer tout acte, pièce ou document découlant de l'application de la présente

décision.

▲▲▲▲▲▲▲▲

Prochaine séance le **mardi 10 octobre 2017 à 18 h.**

Azay-sur-Cher, le 7 juin 2017

Le Président,

Janick ALARY